

## Énoncé des valeurs du Conseil et Charte du Conseil

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes est responsable de la gérance de la Société. En tant que responsable de la gérance, le Conseil d'administration surveille, modèle et fait la promotion de la vision de Postes Canada de « Porteurs d'un Canada plus fort » qui sont : la confiance, le respect et la livraison. Le Conseil d'administration adhère aux valeurs éthiques de Postes Canada en tant que société d'État, soit en accordant la priorité aux retombées positives en matière de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG) et à la viabilité financière dans tout aspect de l'entreprise. Le Conseil d'administration régit la Société conformément aux directives de l'actionnaire et à son double mandat, qui consiste à offrir de la valeur à tous les Canadiens tout en générant des revenus.

Le Conseil supervise la gestion des affaires et des activités de la Société, notamment la relation entre la Société, ses filiales et l'actionnaire.

Le Conseil d'administration assume la responsabilité en ce qui concerne les points suivants par l'intermédiaire de la direction ou en collaboration avec celle-ci :

### Plan/orientation stratégique et Plan d'entreprise

- Fournir un apport à la direction au cours du processus de planification
- Revoir et approuver les plans stratégiques, en veillant à ce que les impératifs ESG et financiers soient pris en compte conjointement
- Établir les paramètres que la direction doit respecter dans l'exercice de ses fonctions
- Revoir et approuver le Plan d'entreprise annuel, y compris les objectifs financiers ainsi que les dépenses et les investissements importants
- Communiquer clairement les attentes du Conseil d'administration
- Assurer un suivi du rendement de la Société par rapport aux plans stratégiques et au Plan d'entreprise ainsi qu'aux attentes énoncées par le Conseil, ce qui comprend l'évaluation de l'efficacité avec laquelle la Société est gérée

### Gestion des risques d'entreprises

- Déterminer, avec la direction, les principaux risques auxquels la Société est exposée dans le cadre de ses activités (qu'ils soient d'ordre stratégique, opérationnel, financier ou de talent, ou qu'ils touchent sa réputation), la nature et l'ampleur de ces risques, et en assurer un suivi, notamment en établissant un niveau de risque acceptable que la Société peut vraisemblablement assumer
- Assurer la mise en œuvre par la direction de systèmes appropriés pour gérer et atténuer ces risques

### Haute direction

- Assurer la gestion appropriée de la Société grâce à un plan organisationnel et à un plan de relève ainsi qu'à la formation, à la surveillance, à l'évaluation, à la compensation et, s'il y a lieu, au licenciement de dirigeants

### Objectifs d'intérêt public

- Voir à ce que les objectifs d'intérêt public fixés pour Postes Canada par l'actionnaire soient bien compris du Conseil d'administration et de la Société
- Voir à ce que les objectifs d'intérêt public et commerciaux de la Société se concilient d'une façon compatible avec la viabilité financière
- Évaluer la pertinence et l'incidence des objectifs d'intérêt public de la société d'État et, s'il est opportun de le faire, proposer des changements à l'actionnaire pour son appréciation

### Intégrité

- Veiller à l'intégrité des éléments de contrôle interne et de la technologie de l'information de la Société
- Promouvoir un comportement éthique et le respect des lois et des règlements, des principes comptables et de vérification et des documents de régie de la Société

### Communications

- Veiller à ce que la Société consulte les parties intéressées, y compris l'actionnaire, les ayants droit et les agents négociateurs, et communique avec elles, de façon appropriée et efficace
- Examiner et approuver la stratégie de communication pour les questions jugées cruciales par le Conseil

### Efficacité du Conseil

- Établir des procédés appropriés aux fins de l'exécution de ses tâches et de ses responsabilités et permettant d'évaluer de façon régulière l'apport et l'efficacité du Conseil et de ses comités dans l'exécution de ces tâches et de ces responsabilités
- Revoir et mettre à jour au besoin la description de poste des membres du Conseil d'administration et du Président du Conseil
- S'assurer que chaque administrateur reçoit les programmes d'orientation et de formation et la documentation convenant à ses besoins

Responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG)
--

- Prioriser les impacts ESG positifs dans les domaines d'engagement généraux que sont la durabilité, l'éthique des affaires, les droits à l'égalité, la diversité, les enjeux autochtones, l'équité en matière d'emploi, les pratiques de travail, l'environnement, la protection de la vie privée, les langues officielles, la mobilisation des intervenants, et le développement communautaire dans tous les aspects de l'entreprise
- Examiner les programmes et les initiatives axés sur la promotion d'objectifs en matière de responsabilité environnementale et sociale et de gouvernance et en rendre compte
- S'assurer que les facteurs ESG sont pris en compte aux côtés des impératifs financiers lorsqu'il s'agit de déterminer l'orientation stratégique de la Société
- Élaborer un modèle de gouvernance approprié qui permet au Conseil de s'acquitter de ses obligations pour ce qui est de la gérance de la Société
- Veiller à ce que la présente Charte et les documents régissant le Conseil ainsi que les politiques et pratiques de la Société s'inspirent du modèle de gouvernance
- Revoir les chartes des filiales pour les rendre conformes à celles de la Société
- S'il y a lieu, fournir au ministre responsable de la Société canadienne des postes une liste de candidats compétents pour pourvoir les postes de membre du Conseil, de Président du Conseil et de Président-directeur général

Autres
--------

- Accomplir toute autre activité prévue par la Loi ou déléguée au Conseil selon les documents régissant la Société.

Document approuvé par le Conseil d'administration le 18 novembre 2021.